



Ministère de l'Environnement
et du Développement Durable



ATELIER REGIONAL DE LANCEMENT DU PROJET PP-A/50-296 Rev.1

Renforcement des capacités de conservation de la biodiversité dans les aires protégées transfrontalières des pays du Bassin du Congo à travers les pratiques de gestion durable des forêts et l'utilisation des imageries satellitaires et radar
(phase 1)

Kinshasa, 25-27 mai 2015



RAPPORT DE SYNTHESE DE L'ATELIER

Préparé par :

- Joseph TIEBOU, Expert RAPAC
- Ben BALONGELWA, Directeur de la Coopération de l'ICCN



de la part du
Peuple japonais



Convention on
Biological Diversity



TABLES DES MATIERES

TABLES DES MATIERES	2
RESUME	3
1. INTRODUCTION	3
1.1- contexte	3
1.2- Objectifs de l'atelier	4
1.3- Résultats attendus.....	5
1.4- Approche méthodologique	5
2. DEROULEMENT DE L'ATELIER	5
2.1- Cérémonie d'ouverture	6
2.2- LES EXPOSES.....	7
2.3- TRAVAUX EN GROUPES	9
3- CLOTURE	11
4- CONCLUSION	12

RESUME

Le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale, sous le patronage du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de la République Démocratique du Congo et le soutien de ses partenaires, a organisé à Kinshasa du 25 au 27 mai 2015, un atelier régional de lancement du projet Renforcement des capacités de conservation de la biodiversité dans les aires protégées transfrontalières des pays du bassin du Congo à travers les pratiques de gestion durable des forêts et l'utilisation des imageries satellitaires et radar (Activité Spéciale (phase I))

Cet atelier s'inscrivait dans le cadre du Mémoire d'Accord conclu entre l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) pour l'exécution dudit projet.

Il a connu la participation d'une cinquantaine de personnes représentant tous les acteurs concernés et notamment les ministères des pays, les ONG et les institutions de recherche et Universités.

Le présent rapport comporte trois parties essentielles qui sont :

- 1- Introduction ;
- 2- Déroulement des travaux de l'atelier ; et
- 3- Conclusion et recommandations.

1. INTRODUCTION

1.1- contexte

La gestion de l'information environnementale et communication sur les aires protégées constitue un axe majeur du plan stratégique du RAPAC. Dans ce cadre, de nombreuses données ont été collectées au sein des sites pilotes du RAPAC. Leur exploitation a permis jusqu'ici de produire des indicateurs valorisés à travers la production des outils de gestion dont l'outil PAMETT. Cependant, les besoins spécifiques actuels en matière de production et gestion de l'information spécialisée restent importants. C'est ainsi que la nécessité de développer une approche cohérente des processus de planification spatiale des différentes politiques relatives à la conservation et valorisation de la biodiversité, a

conduit le RAPAC à soumettre, pour financement à l'OIBT, le projet Action Spéciale intitulé : PP-A/50-296 Rev.1 : Renforcement des capacités de conservation de la biodiversité dans les aires protégées transfrontalières des pays du bassin du Congo à travers les pratiques de gestion durable des forêts et l'utilisation des imageries satellitaires et radar, d'une durée de 3 ans puis obtenu un financement de la JICA pour sa mise en œuvre en l'année 1.

Tout en contribuant à l'amélioration de la gestion des aires protégées cibles, le projet contribuera à terme à l'atteinte des Objectifs d'Aichi, notamment, les objectifs 5, 11 et 15 qui fixent les objectifs globaux quantitatifs pour réduire la perte d'habitats naturels, améliorer les réseaux des aires protégées et restaurer les zones dégradées dans le but de contribuer à la conservation et restauration des écosystèmes.

C'est dans le cadre du lancement de ce projet que s'est inscrit l'atelier de Kinshasa regroupant la très grande majorité des parties prenantes.

1.2- Objectifs de l'atelier

L'objectif était de contribuer à la création d'une plate-forme d'échanges entre les parties prenantes des pays du bassin du Congo impliqués dans la mise en œuvre de l'Activité Spéciale.

Spécifiquement, il s'agissait de :

- ✓ Présenter le projet aux parties prenantes en vue d'en améliorer la compréhension et d'en valider les conditions et modalités d'exécution optimales ;
- ✓ Recenser les besoins spécifiques relatifs à l'information sur la biodiversité des aires protégées d'Afrique centrale et valider la méthodologie et outils de collecte, de traitement des données et d'évaluation ;
- ✓ Echanger sur les expériences en matière d'exploitation des images optiques et radar ainsi que sur les outils classiques de collecte des données par les acteurs de terrain en vue d'établir et de valider la typologie des données utiles aux actions de conservation de la biodiversité ;
- ✓ Identifier et valider les actions de terrain en vue de la réhabilitation et de la restauration des terres forestières dans les APT avec la participation des communautés locales (réfugiés, personnes déplacées à l'intérieur du pays et populations riveraines des trois sites pilotes)

1.3- Résultats attendus

Il était attendu la création par les parties prenantes d'une plate-forme représentée par un comité technique et scientifique de suivi du projet devant durer au-delà du projet et le transfert aux participants des concepts clés de la problématique informationnelle liées à la biodiversité et les différentes actions de conservation.

Spécifiquement il était attendu :

- L'acceptation et la validation des aspects institutionnels, organisationnels et opérationnels
- La validation des besoins informationnels, la méthodologie, les outils de collecte et de traitements et d'évaluation des données ;
- La réalisation d'une documentation et d'une synthèse des expériences issues de l'exploitation de l'imagerie spatiale (optique et radar) et des outils classiques de collecte des données
- La validation du programme d'activités d'accompagnement des communautés locales autour des 03 sites pilotes en RDC;
- La contribution à l'élaboration d'une stratégie de production et diffusion de l'information relative à la biodiversité.

1.4- Approche méthodologique

Pour mener à bien les travaux de l'atelier, la méthodologie utilisée a consisté en :

- la présentation des exposés thématiques, suivi des débats en plénières ;
- des travaux en groupes, suivis de la restitution et des débats ;
- la formulation des recommandations.

L'utilisation de la vidéo projection a facilité les exposés en séance plénière. Cette approche a permis une plus grande participation et une meilleure compréhension du projet et de ses enjeux par les participants.

2. DEROULEMENT DE L'ATELIER

L'atelier s'est déroulé en 04 temps forts : la cérémonie d'ouverture, les présentations en plénière, les travaux en groupes, et la cérémonie de clôture.

2.1- Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture des travaux, présidée par le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, Son Excellence Bienvenu LIYOTA NDJOLI, était ponctuée par 03 allocutions, dont celle du Directeur Général de l'ICCN, du Directeur Exécutif de l'OIBT et enfin celle du Ministre.

Dans son mot de bienvenu, le Directeur Général de l'ICCN, Pasteur Dr. Cosma WILUNGULA BALONGELWA, après avoir remercié les participants pour leur présence, a rappelé que ce projet :

- aidera la RDC à gérer ses aires protégées dont beaucoup sont transfrontalières.
- contribuera entre autres à l'élaboration des plans d'aménagement et de gestion, et
- au renforcement des capacités du personnel. Les personnels formés mettront leurs compétences non seulement au service de la RDC, mais également au service des autres pays de la sous-région.

Le Directeur Exécutif de l'OIBT, Monsieur Emmanuel ZE MEKA, a pour sa part, rappelé la genèse du projet "*Action Spéciale*", initié et élaboré dans le cadre des préparatifs de la 5^{ème} Conférence Internationale de Tokyo pour le Développement de l'Afrique (TICAD-5), tenue en juin 2013, à Yokohama et qui est soutenu par le Gouvernement du Japon. Il a fait observer que la présence du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable à la cérémonie de lancement du projet était un garant de l'appui que le Gouvernement de la RDC voudrait apporter à sa mise en œuvre harmonieuse. En outre, l'OIBT est disposée à donner un nouvel élan à la coopération avec la RDC, en vue de contribuer à l'accompagner dans ses actions sur le long chemin conduisant vers le noble objectif de gestion forestière durable des forêts tropicales ; l'Action Spéciale rentre déjà dans le cadre de la redynamisation de la coopération entre la RDC et l'OIBT. Après avoir rappelé les deux principaux résultats attendus du projet, il a mentionné que la réussite du projet dépendra de l'esprit de collaboration et de solidarité qui devra exister entre le RAPAC et l'ICCN. Pour terminer, il a invité ces deux institutions à veiller au quotidien à une gestion saine et orthodoxe de cette première phase du projet.

Dans son discours d'ouverture, le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable a d'entrée de jeu, remercié tous les participants d'avoir honoré à l'invitation. Il a en particulier remercié le

Gouvernement Japonais qui a bien voulu financer le projet. Il a par ailleurs relevé la difficulté de réunir toute l'information pertinente en raison de la complexité et la dynamique des écosystèmes forestiers tropicaux. Pourtant, cette information reste importante pour la réussite de tout projet de planification, de gestion, de suivi et de contrôle des activités au sein des aires protégées. Le projet contribuera ainsi à répondre à ce manquement.

2.2- LES EXPOSES

Après la cérémonie d'ouverture, les participants ont suivi avec attention 13 exposés pendant les deux premiers jours. Un premier groupe de ces exposés, focalisés pour la plupart sur les complexes transfrontaliers existants ou en cours de création ont abordé les aspects tels que : les objectifs de création, contraintes, menaces, opportunités et les perspectives d'avenir. Un deuxième groupe par contre a porté sur les technologies spatiales, l'imagerie satellitaire, la géomatique et enfin les Stratégies et plans sectoriels.

Les exposés étaient suivis de débats qui ont permis aux participants de mieux s'imprégner à la fois du contexte, de la problématique et des enjeux du projet.

Le tableau ci-après donne les intitulés de ces exposés ainsi que leurs présentateurs.

Tableau : Les exposés

No	Titre Exposé	Exposant
1	Présentation du RAPAC cadrage du projet	Omer NTOUGOU S.E. du RAPAC
2	Plan de convergence/liens avec les objectifs d'Aichi pour la Biodiversité au niveau des politiques sous-régionale et nationale	Godefroid NDAUKILA Muhinya, Coordonnateur National COMIFAC/RDC PF National OFAC
3	Stratégies, Programmes et Projets de l'ICCN	Pasteur Dr. Cosma WILUNGULA BALONGELWA, Directeur Général de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature

		(ICCN)
4	Contributions stratégiques et opérationnelles de l'OIBT en Afrique	Dr. Ing. NZIENGUI Marcellin, Représentant Régional OIBT Afrique
5	Présentation de la situation des aires protégées Rio Campo - Monte Alén	Roberto NCOGO MOTOGO , Jefe del Dto. de Cartografía, Documentación e Informática INDEFOR-AP
6	Collaboration Transfrontalière du Grand Virunga : Défis et perspectives	Dr MUAMBA TSHIBASU Georges , Secrétaire Exécutif de la GVTC
7	Etat des lieux du Complexe Transfrontalier Bouba-Nddjida/Séna-Oura, Cas du Parc National de Séna-Oura au Tchad	KLAMON HAKTOUIN Ingénieur des Eaux, Forêts et Chasse, Tchad
8	Etat des lieux des Aires Protégées Transfrontalières de la République Démocratique du Congo : Cas de Virunga, Tumba-Lediima et Luki	Jean-Joseph MAPILANGA WA TSARAMU , Directeur-Chef de Département Technique et Scientifique/ICCN
9	Complexe Transfrontalier Mayombe - un modèle pour la gestion durable des forêts du bassin du Congo	Agostinho Chicaia Secrétaire Exécutif
10	Stratégies et plans sectoriels : environnement, eaux, forêts, biodiversité, développement durable de la RDC et géomatique	Vincent KASULU SEYA MAKONGA Secrétaire Général à l'Environnement et au Développement Durable Division Biodiversité Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
11	Situation des Aires Protégées transfrontalières au Gabon Minkébé, Monts de Cristal, Batéké, Mayumba	Christian MBINA Directeur Technique De l'Agence Nationale des Parcs Nationaux du Gabon

12	Imagerie satellitaire pour la gestion durable des Forêts et de la biodiversité dans le Bassin du Congo	Landing MANE et Al.
13	Les technologies spatiales au service de la production des données, transmission et diffusion des informations spécialisées dans un contexte de gestion durable des écosystèmes forestiers tropicaux, des changements climatiques, de conservation et valorisation durable de la biodiversité (données, outils, procédures, apports thématiques, limites, perspectives)	GEOSPATIAL COMPAGNY (GEOCM)

2.3- TRAVAUX EN GROUPES

Après les exposés liminaires et les débats, les participants, ont été répartis en trois groupes, chacun ayant un thème spécifique.

Groupe I : Problématique des APT en Afrique centrale, gouvernance, institutions, partenariats, communication et veille

Groupe II : Gestion durable des écosystèmes des forêts naturelles tropicales, conservation et valorisation de la biodiversité.

Groupe III : Cartographie de base, télédétection optique/radar. Informatique, applications thématiques.

La méthodologie adoptée au niveau des groupes de travail était la suivante :

- Constitution d'un bureau (Président, rapporteur)
- Explication des TDR et le résultat attendu de chaque groupe
- Brain storming
- Consensus

Au terme des travaux du groupe, les recommandations retenues en plénière sont les suivantes :

➤ **Groupe I**

Aux Etats membres de la sous-région :

- R1 : Doter les APs Transfrontalières des statuts qui leur permettent de fonctionner dans une initiative transfrontalière.
- R2 : Rendre fonctionnel les structures existantes des Aps transfrontalières en renforçant leurs capacités.

Au Secrétariat du RAPAC :

- R3 : Poursuivre les démarches visant à l'intégration effective du Rwanda dans le RAPAC.

A la RDC :

- R4 : Régler les problèmes liés aux statuts des APs notamment LUKI et MABALI dans la perspective de financement futur avec comme alternative le Parc Marin des Mangroves pour bénéficier du financement de ce projet.

➤ **Groupe II**

Aux Etats membres de la sous-région :

- R5 : Mettre en place des plateformes de coordination similaires celles du "Great Virunga" là où pareilles initiatives n'existent pas encore. De manière générale, les structures de coordination devront comporter des comités scientifiques et techniques de chaque site. La plateforme de coordination à mettre en place devra être assortie d'un organigramme dont les grandes lignes seraient :
 - un accord entre gouvernements concernés
 - une collaboration entre les institutions qui gèrent les aires protégées ;
 - une collaboration entre les sites ;
 - La plateforme devra faciliter l'échange des informations sur toutes les questions susceptibles de contribuer à améliorer la gestion des sites ;
 - Impliquer les communautés locales et riveraines des aires protégées dans la gestion et la valorisation de celles-ci.
- R6 : Faire des inventaires exhaustifs des espèces des aires protégées dans la perspective de leur valorisation
- R7 : Ne pas se limiter aux aires protégées mais également considérer les espèces protégées (là où il n'y a pas d'aires

protégées mais la présence d'espèces qui migrent d'un pays à un autre).

➤ **Groupe III**

Aux Etats membres de la sous-région :

- R8 : Continuer d'appuyer le RAPAC dans son effort de mobilisation de financement ;

Au Secrétariat du RAPAC :

- R9 : Organiser une réunion sur le processus de collecte, traitement, diffusion et élaboration des indicateurs ;
- R10 : Assurer la formation continue des personnels ainsi que l'utilisation des données radar ;
- R11 : Produire un Atlas Interactif (version préliminaire) sur les aires protégées transfrontalières ;

A la RDC :

- R12 : Encourager l'Institut Géographique du Congo à produire cette carte de base étant donné que la cartographie actuelle se base sur le système de données anciennes qui datent de 1950.

3- CLOTURE

La cérémonie de clôture était ponctuée par deux temps forts : la lecture du rapport de synthèse des travaux et les allocutions.

Le rapport de synthèse a été lu par Joseph TIEBOU, Expert RAPAC, et validé tel quel par les participants.

Trois allocutions ont suivi la lecture du rapport de synthèse, dont celle de Dr Marcelin NZINGUI, Représentant du Directeur Exécutif de l'OIBT, empêché, celle du Secrétaire Exécutif du RAPAC, Monsieur Omer NTOUGOU, et enfin celle du Directeur Général de l'ICCN, Pasteur Dr. Cosma WILUNGULA BALONGELWA, Représentant du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, empêché pour des raisons d'Etat.

Dans son allocution, le Représentant du Directeur Exécutif de l'OIBT a tout d'abord remercié tous les participants pour leur assiduité durant l'atelier, avant de présenter les excuses du Directeur Exécutif de l'OIBT auprès de l'Ambassadeur du Japon en RDC pour quelques dysfonctionnements dans l'organisation de l'atelier. Il a promis, que des dispositions seront prises à l'avenir pour les éviter. Il a également rassuré que les résultats de l'atelier seront transmis à l'Ambassade du Japon dès la fin de l'atelier.

Pour sa part, le Secrétaire Exécutif du RAPAC a remercié le gouvernement de la République Démocratique du Congo et en particulier l'ICCN, pour l'accueil et les facilités qui ont été mises à la disposition du RAPAC pour l'organisation de l'atelier. Il a en outre remercié l'OIBT pour son implication active dans l'organisation de l'atelier et le Gouvernement du Japon pour le financement du projet. Il a rappelé les missions du RAPAC, surtout celles relatives à l'accompagnement des pays à réaliser leurs propres agendas et au partage d'expérience. Il a terminé son intervention par l'assurance du RAPAC à accompagner l'ICCN durant la phase d'exécution du projet et la préparation de la prochaine phase.

Le Directeur Général de l'ICCN a d'abord présenté les excuses du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable empêché pour les raisons d'Etat avant de remercier tous les participants pour leur disponibilité et les sacrifices consentis pour participer aux travaux de l'atelier. Il a particulièrement remercié le Gouvernement du Japon pour le financement du projet, et le Directeur Exécutif de l'OIBT qui s'est déplacé jusqu'à Kinshasa pour le lancement du projet. Il a rassuré les participants de la disponibilité de l'ICCN à travailler de façon harmonieuse avec le RAPAC, et dans un esprit d'orthodoxie, pour que la mise en œuvre du projet soit un cas réussite total. Il a rappelé que le projet répondait bien à un besoin de la RDC pour la bonne gestion de ses aires protégées. Par ailleurs, il a rassuré les participants que l'ICCN fera de son mieux pour mettre en œuvre les recommandations de l'atelier qui lui sont adressées. Pour terminer, a promis d'associer le JICA dans les échanges futurs relatifs à la mise en œuvre du projet.

4- CONCLUSION

Après avoir suivi attentivement les exposés, les travaux en groupes et au terme des débats francs et fructueux, il s'est dégagé de manière consensuelle que les objectifs de l'atelier sur le *Renforcement des capacités de conservation de la biodiversité dans les aires protégées*

transfrontalières des pays du Bassin du Congo à travers les pratiques de gestion durable des forêts et l'utilisation des imageries satellitaires et radar (phase 1) ont été atteints.